Extrait _Coupe B

Extrait _Coupe 3

Extrait _Coupe A

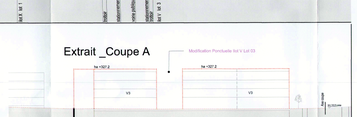

Extrait _Coupe 4

Extrait _Coupe 5

Extrait _Coupe C'

Extrait _Coupe 4'

Extrait _Coupe D

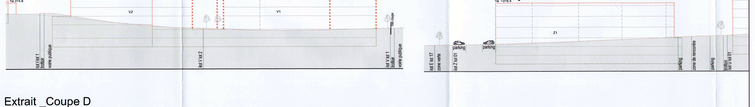

Axonométrie

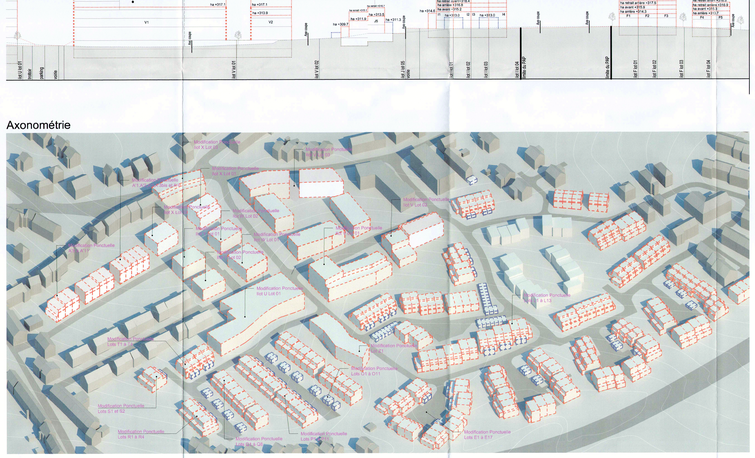

Extrait _Plan PAP MoPo 1/500

limite des lots/ilots concernés par la Modification Ponctuelle de PAP

COTATION

LEGENDE

LOT - ILOT	
Surface d'emprise au sol (m²)	Surface de plancher hors sol (m²)
Surface hors sol (m²)	Surface constructible brute du sol (m²)
Surface du terrain (m²)	Type dominant de logement ILOT
Type de bâtiment	Nombre de logements ILOT
Nombre de logements	Nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

I,II III,...	nombre de niveaux pleins
+1,2,...R	nombre d'étages en retrait
-1,2,...S	nombre de niveaux sous combles
*1,2,...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

h.c=	hauteur maximale à la corniche
h.a=	hauteur maximale à l'acrotère
h.f=	hauteur maximale à la faîtiè

Type et disposition et nombre des constructions

co	constructions en code contigu
sc	constructions en code non contigu
a+b	maison isolée
a+b1	maison jumelée
a+b2	maison en bande

Type et nombres de logements

a.u.	x logements de type unifamilial
a.b.	x logements de type bifamilial
a.c.	x logements de type collectif

Forme des toitures

fp	toiture plate
fp/p,v/fb	toiture à versants, degré d'inclinaison
← →	orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/ilots

- Lot projeté
- lot projeté
- Tènains visibles au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

P.Pr.	espace vert privé
P.P.	espace vert public
A.J.	aire de jeux
	espace extérieur pouvant être scellé
	voie de circulation motorisée
	espace pouvant être dédié au stationnement
	chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
	voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murêt

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté /haie à conserver
- murêt projeté / murêt à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- element bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- emprise destinée à l'extention de la future voie
- Bâtiment existant à démolir
- possibilité d'accès parking souterrain
- parking souterrain
- carport
- garage
- Annexe de rangement
- Mur de soutènement
- Espace vert - Merlon
- Pergola
- Ligne haute tension à supprimer
- canalisation pour eaux mixtes
- canalisation pour eaux pluviales - Existant
- canalisation pour eaux usées - Existant
- canalisation pour eaux mixtes - Existante
- arbres - Existant
- haies - Existant
- alignement de conifères - Existant

PAP approuvé par décision du Ministre de l'intérieur - Ref.N° 17525/34C		0
Modification Ponctuelle du PAP approuvé - Ref.N° 17525/34C - urb.Y1 - Y2 - V3 - V4 - V5 - V6 - V7 - V8 - V9 - V10 - V11 et réserves R1 à R11	1	17/12/19
Modification Ponctuelle du PAP approuvé - Ref.N° 17525/34C - urb.Y1 - Y2 - V3 - W1 - W2 - B1 - B2 - B3 - Y1 - Y2 - Z1 - U1 - Sus.R, E, L, O, P, Q & S, T	2	28/02/19
Modification	Rév.	Date

N

N.B. : CHAQUE NOUVELLE DECISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS, PRECEDENTS, TEXTES, DES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE DU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

Maître de l'ouvrage:	Maître de l'ouvrage délégué:
IVEGRA INVESTMENT s.a.	TRACOL MANCHEUR s.a.
Z.I. Bollech	Z.I. Bollech
L-5280 SANDWEILER	L-5280 SANDWEILER

Projet:

PAP MATHENDAHL 2,3,4 & 5

Titre:

PAP PARTIE GRAPHIQUE

Référence: 4.2.3.1/03.1/1.C

Le présent document appartient à ma décision

Le Ministre de l'Intérieur

Vivy Kufferath

jim clemes associates

JIM CLEMES ASSOCIATES s.a.
Rue de la Poste 14 - L-2654 Luxembourg-Centre Eschsur-Alzette
T. +352 42 52 57 Fax. +352 54 70 83 E. info@jimclemes.com

Plan n°: 440x01_01-M-500_MoPo	Rév. n°: 1	Date: 28/02/2019
Dessiné par:	Vérifié par:	Echelle: 1/ 500